ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 6503

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les départs en retraite de plus en plus nombreux des chefs de petites et moyennes entreprises, sans qu'une reprise de leur activité ne soit assurée, et sur les nombreux Français qui souhaitent créer leur entreprise et qui ne le peuvent pas en raison des trop nombreux obstacles existants. L'importance des PME dans l'économie de notre pays n'est plus à démontrer. Elles constituent l'un des éléments majeurs pour sa vitalité et son dynamisme. Il faut donc ne pas hésiter à aider les créateurs d'entreprise, sans oublier de se préoccuper de la transmission des entreprises existantes. Or, il apparaît qu'en France la transmission de PME se révèle problématique et se ralentit de manière extrêmement préoccupante. Entre 1990 et 1999, le nombre de reprises a diminué de 20 %, passant de 55 000 à 43 000 en rythme annuel. Cette tendance doit être impérativement enrayée puisque 700 000 entreprises sur les 2,3 millions existantes ont à leur tête un dirigeant de plus de cinquante ans. A l'heure actuelle, de nombreux obstacles d'ordre fiscal, juridique, économique et social n'incitent guère les éventuels repreneurs à prendre les risques inhérents à de telles reprises d'activités, pourtant souvent viables à terme. Les mêmes problèmes se posent pour ceux qui veulent créer une entreprise. Par conséquent, il lui demande s'il pourrait lui présenter les mesures et les grandes priorités qu'il compte prendre en faveur des PME-PMI incluses dans le projet de loi sur l'initiative économique, que le Gouvernement vient d'annoncer.

Texte de la réponse

L'entreprise, sa création, sa transmission sont au coeur des préoccupations du Gouvernement. Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation ont présenté, le 7 octobre 2002, le projet de loi « agir pour l'initiative économique ». Les propositions concernent tous les aspects de la vie de l'entreprise, et notamment sa transmission. La fiscalité sera allégée et les simplifications faciliteront la mutation patrimoniale des entreprises. Ainsi, le seuil d'exonération des plus-values sera relevé. Le paiement de l'impôt sera adapté au paiement du prix. Une reprise d'entreprise financée par un prêt sera accompagnée d'une réduction d'impôt. Une exonération des droits de mutation interviendra pour les donations aux salariés. De plus, la transmission anticipée d'entreprise sera encouragée. Ce projet de loi sera présenté au Parlement en janvier 2003.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Abelin
Circonscription : Vienne (4e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6503
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE6503

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4143
Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 5013